

CCE DU 16 JANVIER 2012.

INTRODUCTION : Ce premier CCE extraordinaire fut l'occasion au niveau DGARH de se présenter et de faire un tour de table avant d'exposer sa vision du dialogue social au sein du CCE qu'il souhaite équitable et constructif à l'avenir.

Les organisations syndicales prennent note.

Point unique à l'ordre du jour : recueil d'avis sur le projet relatif à la protection sociale complémentaire des agents contractuels de droit public de Pôle Emploi et ses arrêtés.

Il s'agit de consulter le CCE sur un projet de décret visant à uniformiser les garanties et les cotisations y afférant. Cette nouvelle répartition ne pourra être effective qu'avec l'aval du CCE.

Ce décret vise à faire passer la participation de l'employeur pour les agents publics de 40 à 75% de la cotisation pour la nouvelle mutuelle et cela dès la paye de janvier 2012

Vote du CCE :

11 POUR	FO + SNAP + CFTC + UNSA + CGC + CFDT
2 CONTRE	SUD + 1 CGT
4 ABSTENTION	SNU
2 NPVV	reste délégation CGT

Le projet de décret est adopté par le CCE.

Le SNAP, au travers de son vote, continue de défendre l'ensemble du personnel.

En questions diverses, les organisations syndicales interviennent sur la question des tickets restaurant de droit public. La Direction précise que ce point n'est pas à l'ordre du jour et ne souhaite pas traiter ce point.

Le SNAP rejoint notamment l'intervention de la CGC qui dénonce la manière dont la direction donne suite aux questions diverses de ce jour. Le SNAP demande davantage de considération et demande que le Président du CCE prenne à tout le moins acte des questions diverses et s'engage à y apporter une réponse.

Vous pourrez retrouver l'intégralité du projet de décret et arrêtés sur notre site WWW.SNAP-POLE-EMPLOI.FR espace CCE.

Plus d'infos, contactez :

Laurent BERNARD

laurent.bernard@pole-emploi.fr

Benoit LUCHEZ-GAUVIN

Laurent MERIQUE

syndicat.snap@pole-emploi.fr

Paris, le 19 janvier 2012